



Montréal, objectif zéro déchet 20 janvier 2020

Mémoire de ÉEQ sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Présenté à la Commission sur l'eau, l'environnement, le
développement durable et les grands parcs

Table des matières

Sommaire exécutif	1
Introduction	2
Sommaire des recommandations à l'égard des actions proposées dans le PDGMR 2020-2025.....	4
Recommandation 1 –	
Prendre en considération la modernisation de la collecte sélective à l'échelle provinciale, ainsi que le rôle accru qu'auront à jouer les entreprises mettant en marché des produits emballés et des imprimés.....	5
Recommandation 2 –	
Baser les décisions relatives à l'utilisation des produits et des matières sur l'écoconception et sur des analyses rigoureuses afin de s'assurer de faire des choix éclairés.....	12
Recommandation 3 –	
Exercer les pouvoirs municipaux dans le meilleur intérêt du système de collecte sélective, en fonction d'un nouveau cadre légal et réglementaire et d'un partenariat renouvelé entre le monde municipal et les entreprises	15
Conclusion	18



Sommaire exécutif

Organisme à but non lucratif privé, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) place au cœur de ses actions la création d'une économie circulaire des matières recyclables en soutenant la mise en place de solutions écoresponsables, collaboratives et innovantes. Dans une perspective de développement durable et de responsabilité élargie des producteurs, l'organisme représente, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les entreprises mettant en marché des produits emballés et des imprimés dans leur responsabilité de financer les services municipaux québécois de collecte sélective. Depuis les 15 dernières années, près 1,5 G\$ a ainsi été investi au Québec. Ce système actuel permet à plus de 99 % des foyers d'avoir accès à un service de collecte des matières recyclables.

Le présent mémoire fait état des commentaires et recommandations de ÉEQ concernant les actions proposées dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (PDGMR) de l'agglomération de Montréal. L'équipe de ÉEQ, composée d'experts de la collecte sélective municipale, de l'écoconception et du développement de marchés et technologies de tri, a procédé à l'analyse des actions, ce qui a mené à la formulation des trois principales recommandations expliquées dans ce document.

Rappelons que la crise des marchés, qui s'est intensifiée avec le resserrement de la Chine en 2018 quant aux importations de matières recyclables du Québec et d'ailleurs, a mis en lumière les nombreux défis de la chaîne de valeur québécoise des matières recyclables et les limites du système actuel. De plus, il n'existe ni obligation d'atteinte de résultats quant au taux de recyclage des matières, ni contrôle de la qualité de la matière à l'entrée ou à la sortie des centres de tri et ni processus de traçabilité de ces matières une fois triées. La modernisation de la collecte sélective est maintenant incontournable et passe par un rôle accru des entreprises, en partenariat avec les municipalités, les instances gouvernementales et les centres de tri. Il est donc rassurant de constater que les actions prévues au PDGMR révisé vont aussi dans le sens d'une amélioration du système de collecte sélective.

Les recommandations de ÉEQ présentées dans ce mémoire et résumées ci-dessous tiennent ainsi compte du contexte et des besoins actuels et futurs en lien avec le système de collecte sélective, soit :

1 -

Prendre en considération la modernisation de la collecte sélective à l'échelle provinciale, ainsi que le rôle accru qu'auront à jouer les entreprises mettant en marché des produits emballés et des imprimés

2 -

Baser les décisions relatives à l'utilisation des produits et des matières sur l'écoconception et sur des analyses rigoureuses afin de s'assurer de faire des choix éclairés

3 -

Exercer les pouvoirs municipaux dans le meilleur intérêt du système de collecte sélective, en fonction d'un nouveau cadre légal et réglementaire et d'un partenariat renouvelé entre le monde municipal et les entreprises

Introduction

Mandat de ÉEQ

Dans une approche d'économie circulaire, le mandat premier de ÉEQ, organisme agréé par RECYC-QUÉBEC, est de représenter les entreprises assujetties dans leur responsabilité de financer les coûts nets des services municipaux de collecte sélective et d'établir une tarification équitable pour en assurer le financement. Les entreprises visées par la LQE doivent donc s'enregistrer auprès de ÉEQ et déclarer les contenants, les emballages et les imprimés qu'elles mettent sur le marché québécois, en fonction du type de matières et de leurs quantités. Le tarif établi par ÉEQ est conçu de manière à encourager la réduction à la source, la diminution du suremballage, le choix d'emballage plus recyclable ou encore l'utilisation de contenu recyclé. Par exemple, il applique des taux fortement distinctifs entre des emballages en PET (la plupart des bouteilles de jus) et les emballages en polystyrène, ces derniers étant actuellement moins récupérés et recyclés. De plus, ÉEQ a été le premier organisme de responsabilité élargie des producteurs au monde à encourager le contenu recyclé en intégrant un crédit à cet effet dans son tarif.

Il va sans dire que les organismes municipaux constituent des partenaires de premier plan de ÉEQ. L'équipe du Service aux municipalités pilote entre autres le Chantier des meilleures pratiques, qui vise l'optimisation de la collecte sélective en offrant aux municipalités de l'accompagnement personnalisé, des ateliers d'échanges et des outils sur les meilleures pratiques en collecte sélective.

Une vision cohérente pour moderniser ensemble la collecte sélective municipale

En plus de collaborer activement avec les acteurs du monde municipal, ÉEQ vise aussi à faire en sorte que tous les intervenants de la chaîne de valeur travaillent ensemble, dans un objectif commun, soit celui d'assurer le recyclage de 100 % des matières récupérées. C'est d'ailleurs dans cette optique que ÉEQ revendique depuis plusieurs années une transformation en profondeur du système de collecte sélective afin d'améliorer sa performance et son efficacité, et cela passe par plus de responsabilités aux entreprises, en partenariat avec les municipalités, les instances gouvernementales et les centres de tri.

Les actions recommandées dans le présent mémoire, en lien avec celles proposées dans le projet de PDGMR, tiennent donc compte de cette vision globale devenue essentielle au bon fonctionnement du système.

En ce sens, la PDG de ÉEQ acceptait au printemps 2019 l'invitation du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, à faire partie du Comité d'action pour la modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage. Ce comité, regroupant dix intervenants clés du milieu, a déposé son rapport de recommandations en octobre dernier.

Déjà, en 2015, ÉEQ avait organisé le Forum *Matières à solutions*, un premier forum dédié à l'optimisation de la collecte sélective, qui avait permis à quelque 200 participants de réfléchir aux solutions à apporter pour récupérer un maximum de matières avec un maximum de qualité. L'événement avait permis de dégager une série de recommandations dont la pertinence est magnifiée aujourd'hui par la crise des marchés.

Une expertise reconnue et recherchée

L'expertise de ÉEQ est d'ailleurs régulièrement sollicitée pour partager sa vision de la collecte sélective et les solutions à apporter aux enjeux actuels. En outre, ÉEQ a été invité à se prononcer à de multiples occasions dans la dernière année en tant qu'expert dans le domaine au Québec, mais aussi hors des frontières, notamment par le Maine Department of Environmental Protection et la Maine Resource Recovery Association, par EXPRA (l'association de responsabilité élargie des producteurs basée à Bruxelles) ou encore par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes du Canada.



Dans les cinq dernières années, ÉEQ a organisé environ une quarantaine d'ateliers partout au Québec, réunissant plus de 500 intervenants municipaux. ÉEQ adapte aussi ces événements en fonction des réalités, qui varient notamment selon les tailles des municipalités du Québec. Par exemple, les 13 et 14 février 2020 se tiendra le 3^e atelier pour les 10 villes les plus peuplées du Québec. Cet événement de deux jours permet d'aborder des enjeux de la collecte sélective propres aux grandes villes.

ÉEQ est également un partenaire de longue date des municipalités dans plusieurs projets spéciaux, tels que l'implantation de la collecte du polystyrène à l'écocentre de LaSalle, l'évaluation des retombées de la tarification incitative à Beaconsfield et l'intégration de critères de performance pour le nouveau centre de tri de Lachine pour ne nommer que ceux-là. ÉEQ a par ailleurs fait un don d'une valeur de 2,5 M\$ pour des équipements de pointe au nouveau CDT de Montréal, à Lachine, pour assurer le recyclage de 100 % du verre récupéré.

Le Programme pour la récupération hors foyer est aussi un autre exemple éloquent de partenariat réussi entre ÉEQ, le gouvernement et les municipalités. L'aide financière de quelque 10 M\$, versée par ÉEQ et le Fonds vert en parts égales à des municipalités de partout au Québec, a permis d'installer près de 20 000 équipements de récupération hors foyer. Grâce à ces équipements, plus de 6 000 tonnes de matières recyclables sont récupérées chaque année.

Sommaire des recommandations à l'égard des actions proposées dans le PDGMR 2020-2025

1

Prendre en considération la modernisation de la collecte sélective à l'échelle provinciale, ainsi que le rôle accru qu'auront à jouer les entreprises mettant en marché des produits emballés et des imprimés

3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes

3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées

6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais

6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché

6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles

6.4.2 Entamer la planification d'un second CTMR dans l'est de l'île

2

Baser les décisions relatives à l'utilisation des produits et des matières sur l'écoconception et sur des analyses rigoureuses afin de s'assurer de faire des choix éclairés

1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique

6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire

3

Exercer les pouvoirs municipaux dans le meilleur intérêt du système de collecte sélective, en fonction d'un nouveau cadre légal et réglementaire et d'un partenariat renouvelé entre le monde municipal et les entreprises

5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes

5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale

6.2.4 Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

Recommandation 1 –

Prendre en considération la modernisation de la collecte sélective à l'échelle provinciale, ainsi que le rôle accru qu'auront à jouer les entreprises mettant en marché des produits emballés et des imprimés

3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés et à la sous-action

3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération

Il y a une volonté des citoyens de poursuivre le bon de geste de récupérer à l'extérieur de la maison. Le Programme hors foyer¹ est géré par ÉEQ, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, et financé en parts égales par des contributions volontaires de ÉEQ et du Fonds vert. Il permet d'obtenir une aide financière pour l'achat d'équipement de récupération dans les aires publiques. La dernière phase s'est terminée le 31 décembre dernier.

Depuis 2008, l'agglomération de Montréal a pu compter sur une aide financière totalisant 798 442 \$ pour l'acquisition de 1 187 équipements. Dans certains cas, des îlots à deux ou trois voies ont été installés.

Dans d'autres cas, des bacs de récupération ont été ajoutés aux poubelles existantes pour offrir la chance aux citoyens d'y déposer leurs matières recyclables au lieu de les jeter.



Un service de récupération hors foyer a comme critères de succès des équipements répondant aux besoins des utilisateurs et des lieux, ainsi que l'utilisation d'une signalisation claire et harmonisée du Programme de récupération hors foyer déjà bien établi dans la province.



Le choix des équipements est un facteur de succès important. Les municipalités qui font une démarche pour se pencher sur l'efficacité des équipements, en fonction du lieu où ils sont installés (emplacements stratégiques et accessibles pour faciliter l'expérience des utilisateurs) et de la fréquence possible des collectes, contribuent à diminuer le nombre d'articles à courte durée de vie abandonnés dans l'environnement.

L'harmonisation de la signalisation figurant sur les équipements facilite le geste pour l'utilisateur. Pour des questions de performance et afin de diminuer la contamination, les équipements du

¹ Programme de récupération hors foyer : www.programmehorsfoyer.ca

Programme de récupération hors foyer affichent la signalisation développée par RECYC-QUÉBEC ou une variante reprenant les mêmes pictogrammes. On retrouve donc cette signalisation dans toutes les municipalités à l'échelle de la province ayant bénéficié de l'aide financière du Programme.

1.1.3 Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI

Le nombre précis d'industries, commerces et institutions (ICI) utilisant les services municipaux de collecte des matières recyclables est souvent estimé par les municipalités en fonction du rôle d'évaluation foncière. Or, les initiatives de sensibilisation sur le terrain démontrent que les ICI manquent d'information quant à l'éventail de services disponibles pour véritablement éviter que les contenants, emballages et imprimés dont ils disposent ne soient envoyés à l'enfouissement.



La réalisation d'un portrait des utilisateurs permettra de mieux comprendre la réalité des ICI.

Pour les ICI générant des matières résiduelles assimilables à une collecte municipale, on suppose que leurs matières recyclables sont similaires (en type, en quantité et en qualité) à celles du secteur résidentiel. Selon les observations de ÉEQ relativement aux contrats de collecte des matières recyclables, les facteurs les plus répandus au Québec pour déterminer si un ICI est assimilable à une collecte municipale ou non sont : le type et le nombre de contenants ainsi que la fréquence de collecte.

Voici des exemples observés dans des municipalités qui permettent de mieux comprendre les facteurs :

- Type de contenant : la municipalité collectera le ICI s'il utilise des bacs roulants d'un volume maximal de 360 litres, puisque les autres emplacements à desservir utilisent tous des bacs roulants. Pour pouvoir desservir un ICI qui nécessite plus que des bacs roulants, disons un conteneur de huit verges pour les fins de l'exemple, la municipalité devrait exiger du collecteur l'utilisation d'un camion permettant la levée arrière d'un conteneur de huit verges. La question à se poser est : est-ce que d'exiger un tel camion est efficace pour la municipalité compte tenu des coûts contractuels supplémentaires et des émissions de GES que cela engendra?
- Nombre de contenants : la municipalité collectera le ICI s'il utilise un maximum de quatre bacs roulants de 360 litres, soit la limite aussi fixée pour une adresse résidentielle. Par le fait même, le collecteur sait qu'il passera deux minutes au maximum à chaque emplacement afin de lever les bacs. Cela lui permet de parcourir l'ensemble du secteur en une journée. Pour pouvoir desservir un ICI qui aurait 25 bacs – un cas fréquent – le collecteur devrait avoir un deuxième camion pour pouvoir compléter ce secteur en une journée et se laisser une marge de manœuvre pour les emplacements qui auraient laissé plusieurs boîtes de carton à côté des bacs. Encore une fois, il serait important que la municipalité se pose la

question de l'impact sur l'efficacité de la collecte en ce qui concerne le nombre de bacs permis.

- La fréquence de collecte : la collecte est effectuée une fois par semaine. Les ICI sont répartis sur le territoire et il serait difficile d'ajouter une deuxième collecte dédiée. Les ICI, pour lesquels cette fréquence convient, participent. Pour les autres, savent-ils qu'ils peuvent être desservis par un collecteur privé? Demandent-ils seulement un conteneur pour y mettre leurs boîtes de carton? Est-ce que leurs employés et leurs clients ont accès à des équipements afin de disposer de leurs contenants, emballages et imprimés? Est-ce que cet effort de récupération porte ses fruits ou bien le ICI dispose seulement d'un conteneur pour le carton et le reste est mis au conteneur à déchets?

Il s'agit de cas qui représentent bien certains enjeux auxquels font face les municipalités et les ICI.

L'expérience partagée par nos partenaires municipaux nous laisse donc croire que l'information est insuffisante quant à la possibilité d'être desservi par des entrepreneurs privés lorsque la collecte municipale ne peut convenir.

Il est essentiel de conserver l'option de collecte par une entreprise privée pour les ICI non assimilables, en tenant compte de leurs besoins reliés à la fréquence de la collecte, la quantité de matières récupérées, le type de bacs et de conteneurs disponibles, etc.

La réalisation d'un portrait des utilisateurs permettrait de fournir de l'aide aux ICI en leur partageant les ressources existantes, entre autres via la section Entreprises et organismes du site Web de RECYC-QUÉBEC², ou en mettant à leur disposition de nouvelles ressources utiles dans le domaine, comme l'a fait la MRC de Beauharnois-Salaberry avec le guide Mon entreprise VERT l'Action³. Ce guide fournit par exemple une liste des entreprises privées offrant des services de collecte. Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), qui regroupe les entreprises privées actives notamment en gestion des matières résiduelles, pourrait également être mis à contribution.

Certaines municipalités ont mis en place un système de preuve de desserte des ICI non assimilables, par exemple à l'aide d'une facture que ceux-ci fournissent comme gage de contrat avec un collecteur privé. Dans ce cas, cela contribue aussi à la traçabilité de la matière et permet de mieux connaître la génération totale de matières résiduelles.

Le nombre d'ICI desservis figure comme seul indicateur pour aider les municipalités à bien planifier leur service de collecte; mais il aurait intérêt à être combiné à un indicateur de performance concernant la quantité et surtout la qualité de la matière récupérée.

La qualité de la matière constitue un enjeu d'actualité et l'amélioration de celle-ci est identifiée par plusieurs comme étant une solution à privilégier afin d'assurer véritablement le recyclage des matières sortant des centres de tri du Québec.

² RECYC-QUÉBEC. Entreprises et organismes : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes

³ MRC de Beauharnois-Salaberry. Guide mon entreprise VERT l'action pour les ICI : www.mrc-beauharnois-salaberry.com/fr/services-de-la-mrc/environnement-et-matieres-residuelles/industrie-commerce-institution

Dans un contexte où tous les intervenants du système de la collecte sélective au Québec doivent faire de la qualité de la matière une priorité, la reddition de compte de cette action pourrait être bonifiée à l'aide d'un programme de caractérisation des matières dont disposent les ICI.

Un système de collecte sélective performant mise sur la connaissance de ses utilisateurs. La réalisation d'un portrait des ICI assimilables aidera à optimiser le système et à améliorer la qualité des matières recyclables acheminées aux centres de tri.



3.2.1 Suivre et optimiser les opérations du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine

En 2016, avec l'objectif de permettre le recyclage de 100 % du verre récupéré de la collecte sélective, ÉEQ a lancé et financé le plan *Verre l'innovation*⁴, une initiative visant à moderniser les centres de tri québécois et à soutenir la croissance des marchés dans le but d'offrir une deuxième vie à cette matière.

Se basant sur les constats et les enseignements des cinq projets pilotes de ce plan, ÉEQ a fait don d'un système de tri et de traitement du verre d'une valeur de 2,5 M\$, qui sera intégré en février 2020 au processus de tri du nouveau centre de tri de Montréal, à Lachine. L'annonce de la construction de ce nouveau centre de tri fut l'occasion pour ÉEQ de poursuivre son partenariat avec la Ville de Montréal. L'équipement à la fine pointe de la technologie permettra de fournir une matière de qualité inégalée, et donc de soutenir le développement de marchés locaux grâce à un système de récupération et de recyclage solide et performant.

Dans le cadre de sa réflexion devant mener à l'ouverture du CTMR, ÉEQ a été invité à partager avec la Ville de Montréal son expertise concernant le tri des matières recyclables issues de la collecte sélective municipale. Une série de recommandations, basées sur les meilleures pratiques relatives à l'optimisation des opérations en centres de tri, ont été faites à l'égard des devis municipaux. Des exigences clés, telles qu'énumérées ci-dessous, ont ainsi pu être intégrées aux documents contractuels du CTMR :

- Aménager un espace dédié aux caractérisations des matières
- Réaliser régulièrement diverses caractérisations
- Fixer un taux de captage minimal des matières recyclables

Prenons en exemple l'application d'un taux de captage minimal des matières recyclables. Le taux de captage correspond au pourcentage de matières récupérées qui entrent au centre de tri et qui sont « captées » lors du tri. Exiger des taux de captage minimums pour chacune des matières permet de s'assurer que la matière sera captée et triée vers le bon ballot. Cette

⁴ ÉEQ. Le plan Verre l'innovation : www.eeq.ca/bac-de-recuperation/initiatives/plan-verre-linnovation

exigence, combinée avec d'autres, facilite ensuite les autres étapes qui mèneront le ballot de papier journal vers son recyclage (ex. : la fabrication de boîtes d'œufs⁵).

L'acceptation de notre système pour traiter le verre est un partenariat majeur. La continuation du travail concerté entre la Ville de Montréal, ÉEQ et les autres partenaires du système de la collecte sélective est nécessaire pour suivre et optimiser les opérations de ce nouveau centre de tri et pour que les équipements en place soient performants.



3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies

Pour faire suite aux commentaires relatifs à la sous-action 3.2.1 ci-haut, l'intégration prochaine du système de tri et de traitement du verre permettra d'en obtenir une excellente qualité. Le plan *Verre l'innovation* a permis de réaliser des projets pilotes d'expérimentation d'équipements de tri et de traitement du verre dans cinq centres de tri du Québec, ce qui représente un investissement total de 8 M\$. ÉEQ s'est entouré d'experts externes à chaque étape du développement du Plan, et a bénéficié du soutien technique d'une dizaine d'organisations spécialisées provenant du Québec, mais aussi d'autres pays présentant des expertises pertinentes.

Le succès de ces projets pilotes innovants repose sur le travail concerté de tous les partenaires. Les centres de tri sont des infrastructures incontournables dans le système de la collecte sélective. En amont du tri, les types d'emballages évoluent; en aval, ce sont les marchés où sont transigées les matières triées qui fluctuent et les exigences de pureté qui se raffinent. Pour demeurer performants, les centres de tri doivent pouvoir compter sur l'optimisation en continu des équipements et des opérations. Les conditionneurs et les recycleurs doivent quant à eux pouvoir s'approvisionner autant que possible localement en ce qui a trait aux matières.

En ce sens, les nouvelles technologies de tri et de conditionnement et les meilleures pratiques opérationnelles doivent être exploitées pour pérenniser la collecte sélective au Québec.

Au cours de l'année à venir, ÉEQ présentera une feuille de route concernant les plastiques au Québec. Dans une perspective de modernisation, l'objectif de cette feuille de route est d'augmenter les taux de récupération et de recyclage de tous les plastiques dans la collecte sélective, maximiser la réutilisation des ressources et minimiser les coûts du système.

⁵ RECYC-QUÉBEC. Fiche d'information sur le papier journal : www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/collecte-selective/fiches-produits

6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais

Pour optimiser le système de la collecte sélective, il est important de connaître les utilisateurs. Étant donné le contexte démographique et urbanistique singulier de l'agglomération de Montréal, l'inventaire des modes de gestion utilisés (privé, public, OBNL ou autres modèles innovants en regard des avantages quant aux coûts, niveaux de contrôle, contributions à l'économie locale et circulaire) permettra assurément de mieux connaître les utilisateurs du service de collecte.

Une analyse des modes de gestion de collecte au Québec et à l'international est en cours chez ÉEQ. Afin d'en faire ressortir les initiatives intéressantes dans le contexte de l'agglomération, cette analyse pourrait très bien se faire en partenariat avec la Ville de Montréal.

6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché

Tel qu'identifié par la Ville de Montréal, le contexte de resserrement des exigences d'importation de matières par la Chine est une opportunité pour analyser la chaîne de recyclage, car cela a fait ressortir les lacunes du système de la collecte sélective. Pour la pérennité du système, toute nouvelle initiative québécoise a intérêt à considérer les meilleures pratiques afin d'éviter des impacts négatifs sur la chaîne de recyclage.

ÉEQ vise à ce que l'écoconception soit un concept considéré dès les premières étapes de création d'un emballage et que le processus inclut des analyses de cycle de vie, d'impacts sur la quantité et la recyclabilité des matières produites ainsi que sur le comportement du consommateur.

En ce qui concerne l'économie circulaire, comme mentionné au point précédent, ÉEQ prévoit de nouvelles initiatives qui s'articuleront autour de la feuille de route sur les plastiques issus de la collecte sélective. Parmi les projets prévus dans cette feuille de route, un diagnostic de l'ensemble de la chaîne des différents plastiques est déjà entamé. De plus, des enjeux liés à la recyclabilité, à la traçabilité et à l'évaluation des impacts des choix de remplacement de matières seront pris en charge avec l'appui de toutes les parties prenantes concernées.

6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles

Depuis les débuts du Chantier des meilleures pratiques⁶, ÉEQ rassemble ses partenaires municipaux de partout au Québec afin de partager les réalisations des municipalités qui engendrent des bénéfices sur le système de collecte sélective :



**LE CHANTIER
DES MEILLEURES
PRATIQUES**
*Pour une collecte
sélective performante*



Augmenter les quantités de matières récupérées et triées



Améliorer la qualité des matières récupérées et triées



Obtenir un meilleur rapport qualité-prix



Améliorer le service aux citoyens

Le Chantier des meilleures pratiques offre :

- Des accompagnements personnalisés (plus d'une vingtaine par année)
- Des outils d'aide à la décision (fiches et webinaires sur les pratiques exemplaires dans le domaine)
- Des ateliers de formation (à ce jour, 42 ateliers dans 17 régions du Québec et ayant rassemblé plus de 500 participants)
- Une veille technologique en continu

Parmi les plus récentes retombées du Chantier, notons l'intégration par plusieurs municipalités de normes contractuelles innovantes telles que des camions hybrides de collecte, les carburants alternatifs, les mesures de contrôles, les exigences de performances et les puces RFID.



Le Chantier des meilleures pratiques est un symbole fort du partenariat entre les organismes municipaux et ÉEQ. Il contribue à maintenir la confiance envers la collecte sélective, en étant transparent avec les utilisateurs. Nos outils sont disponibles au : www.eeq.ca/qui-est-eeq/pour-les-municipalites/services

⁶ ÉEQ. Chantier des meilleures pratiques, disponible au : www.eeq.ca/qui-est-eeq/pour-les-municipalites/services

6.4.2 Entamer la planification d'un second CTMR dans l'est de l'île

L'annonce d'un futur centre de tri des matières recyclables dans l'est de l'île est une autre occasion de partenariat entre la Ville de Montréal et ÉEQ et de partage de l'expertise des intervenants. La planification de ce CTMR aura des retombées bénéfiques pour l'ensemble du système de la collecte sélective. Dans un contexte où le rôle des entreprises serait accru, il importe de les considérer dans la planification des infrastructures et c'est l'occasion d'élever à un autre niveau les exigences de performance.

Afin de solidifier l'avenir des centres de tri et les rendre moins tributaires de la fluctuation des marchés de la vente de matières sortantes, des exigences contractuelles innovantes peuvent être intégrées, notamment :

- le contrôle de la qualité des matières acheminées au centre de tri pour réduire la contamination;
- le taux de captage en centre de tri pour réduire les pertes de matières rejetées ou se retrouvant dans les ballots d'autres matières;
- la traçabilité des matières acheminées vers des recycleurs.

Recommandation 2 –

Baser les décisions relatives à l'utilisation des produits et des matières sur l'écoconception et sur des analyses rigoureuses afin de s'assurer de faire des choix éclairés

1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique



L'enjeu du suremballage et de l'utilisation de matériaux présentant un meilleur bilan environnemental est une priorité d'intervention pour ÉEQ et ce, depuis de nombreuses années. À cet effet, la direction de l'Écoconception et de l'économie circulaire travaille à accompagner les entreprises afin qu'elles puissent prendre les bonnes décisions dès le début du processus conception. Au fil des années, plusieurs entreprises se sont ainsi assurées de faire des choix éclairés, en se basant sur des données scientifiques probantes.

Il importe d'exercer une vigilance quant aux matières alternatives au plastique, telles que, par exemple, les emballages dégradables. En effet, à priori, on serait porté à croire que ce type d'emballages est préférable, mais dans plusieurs cas, il présente un bilan environnemental plus négatif et peut même entraver le recyclage d'autres emballages.

Notons aussi que les mesures particulières adoptées localement entraînent souvent une confusion chez les utilisateurs. Ceux-ci peuvent ne pas comprendre pourquoi on les incite à poser tel geste dans la municipalité A, où il habite, mais pas dans la municipalité B, où il travaille. Les détaillants et fournisseurs de produits font face au même défi. Selon l'emplacement de leurs magasins locaux, un type d'emballage peut être permis dans une municipalité, mais interdit dans la municipalité voisine.

Tant les utilisateurs que les détaillants ou les fournisseurs sont à la recherche d'une cohésion et d'une harmonisation des consignes exigées par les municipalités.

Il est essentiel de travailler en partenariat avec les différentes autorités compétentes du gouvernement du Québec pour prendre les décisions en ce qui a trait aux contenants, emballages et imprimés mis en marchés au Québec.

1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts

Les enjeux soulevés par les plastiques suscitent, à juste titre, une mobilisation mondiale sans précédent autour de la réduction des impacts des matières résiduelles. ÉEQ s'implique activement dans diverses initiatives touchant les plastiques, notamment les travaux du Conseil canadien des ministres de l'environnement, les activités du Conseil national zéro déchet et la préparation d'une feuille de route sur les plastiques à laquelle on réfère relativement à la sous-section 3.2.2.

ÉEQ a également organisé, en collaboration avec son vis-à-vis français Citeo, le forum Solutions plastiques. Cet événement, qui s'est tenu sur deux jours à Paris en février 2019, a permis à 13 entreprises et *start-up* internationales de rencontrer nos entreprises, des investisseurs et des recycleurs dans le but d'échanger sur les occasions de développement de nouvelles technologies de recyclage des plastiques. Plus de 325 personnes provenant de 20 pays ont participé au Forum.

Comme l'indique le Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique :

Le plastique est devenu un produit de base dans la vie moderne tant il possède de nombreuses propriétés qui en font un matériel de choix. Il est durable, léger, ses coûts de transport sont inférieurs à ceux d'autres produits, il peut être stérilisé et il prolonge la durée de vie des produits.

Un plan d'action visant l'atteinte de zéro déchet ne signifie pas zéro plastique. Il signifie une réduction du plastique et une amélioration de la gestion intégrale du plastique pour atteindre une économie circulaire du plastique. Il nécessite le déploiement d'efforts pour influencer la conception des produits en plastique afin de promouvoir le contenu recyclé.

Certains emballages sont perçus comme étant « non recyclables », alors que dans les faits, ils sont seulement non recyclés. L'évolution récente des technologies de tri (déploiement des trieurs optiques, tri robotisé, intelligence artificielle, etc.) permet de faire un tri encore plus précis des matières et de fournir de nouveaux marchés de matières recyclables. L'émergence d'entreprises spécialisées en recyclage moléculaire, dont on trouve des fleurons sur le territoire de l'agglomération de Montréal, offre de nouveaux débouchés pour plusieurs matières, dont le polystyrène. La prudence est donc de mise avant de restreindre ou de bannir l'utilisation de certains emballages.

Au Québec, les emballages de plastique représentent 33 %⁷ du plastique consommé (parmi les autres secteurs, notons la construction, l'automobile, etc.).

Afin de partager des données fiables à la population et aux décideurs, il va de soi de réaliser des analyses rigoureuses. Les analyses multicritères sont à considérer lorsqu'il y a un choix de matières en jeu. Le cycle de vie de l'article, ses composantes, leurs impacts sur les quantités de matières résiduelles générées, leurs poids et les coûts reliés à leur cycle de vie sont des éléments à examiner pour faire des choix éclairés. Des analyses rigoureuses mesurant leurs impacts sur l'ensemble du système de collecte sélective et sur l'environnement sont donc nécessaires.

1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires

La demande pour le service d'accompagnement volontaire d'écoconception offert par ÉEQ est en constante augmentation. Les entreprises contributrices au système de la collecte sélective souhaitent faire mieux et incorporer la notion d'écoconception dans leurs activités. Par exemple, le distributeur de circulaires TC Transcontinental a réalisé une démarche d'écoconception en partenariat avec ÉEQ afin d'explorer les choix de matériaux alternatifs au sac de plastique vierge recyclable du Publisac. Afin de réduire leur empreinte environnementale, TC Transcontinental a opté pour un sac entièrement fabriqué de plastique recyclé, fait au Québec et recyclable⁸.

ÉEQ souhaite que les notions d'écoconception et d'économie circulaire deviennent la norme dans les pratiques des entreprises, de la conception à la fin de vie du produit.

6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire

Les entreprises démontrent un véritable intérêt pour participer à une réelle économie circulaire au Québec. Les nouvelles technologies de recyclage moléculaire progressent vers la commercialisation et les projets qui ont émergé dans les dernières années ont permis de mettre en évidence des obstacles réglementaires et systémiques. Voici quelques exemples recensés dans la feuille de route sur les plastiques de ÉEQ :

- La réglementation actuelle n'est pas adaptée à la réalité des matières recyclables, telle que les règlements obligeant l'utilisation de matière vierge dans la fabrication de nouveau produit. C'est le cas Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés⁹ qui interdit l'usage de rembourrage composé de matières recyclées dans la fabrication de nouveaux divans.

⁷ Le Conseil canadien des ministres de l'environnement, Document de travail : Orientations pour faciliter la cohérence des politiques de responsabilité élargie des producteurs pour le plastique : www.ccme.ca/fr/whats_new/article.html?id=125

⁸ TC Transcontinental. Économie circulaire du plastique : le nouveau sac du Publisac fait à 100 % de plastique recyclé fait son entrée sur l'île de Montréal : tctranscontinental.com/fr/aperçu/salle-de-presse/communiqués-de-presse/economie-circulaire-du-plastique-le-nouveau-sac-du

⁹ Publications Québec. Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, article 10 : legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-5

- La majorité des centres de tri n'ont pas la capacité de traitement pour faire face aux nouvelles exigences du marché et pour fournir à l'industrie la qualité optimale de plastique, en remplacement du plastique vierge encore majoritairement utilisé actuellement.
- Il n'y a pas de traçabilité sur les matières recyclables.

Pour mettre en place une réflexion concertée, ÉEQ travaille présentement à réaliser différentes actions concernant les plastiques au Québec. Nous aurons une feuille de route à présenter au courant de l'année à venir.

L'objectif de la feuille de route sur les plastiques au Québec, en partenariat avec l'ensemble des intervenants du système de collecte sélective, est d'augmenter les taux de récupération et de recyclage de tous les plastiques dans la collecte sélective afin de maximiser la réutilisation des ressources et de minimiser les coûts du système dans une perspective de modernisation.

En plus des actions prévues par ÉEQ et figurant entre autres dans la feuille de route plastique, un nombre d'initiatives concernant cette matière est aussi en planification par d'autres intervenants. ÉEQ souhaite que tous les intervenants du système de collecte sélective au Québec se concertent et travaillent ensemble à réaliser les actions qui mèneront vers une solution à l'enjeu des plastiques au Québec.

Recommandation 3 –

Exercer les pouvoirs municipaux dans le meilleur intérêt du système de collecte sélective, en fonction d'un nouveau cadre légal et réglementaire et d'un partenariat renouvelé entre le monde municipal et les entreprises

5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes

L'accent doit être mis sur la réduction de la contamination présente dans les bacs de récupération notamment par le biais d'initiatives de sensibilisation et d'éducation sur le terrain. Par ailleurs, les utilisateurs journaliers des services de l'agglomération de Montréal résident parfois à l'extérieur de l'île et le manque d'harmonisation des consignes de tri et les informations relayées différemment par d'autres municipalités du Québec engendrent une certaine confusion. Cette dernière constitue un frein à l'augmentation des quantités récupérées et à la réduction de la contamination dans les bacs. Afin d'éliminer cette confusion et de faciliter les efforts d'ISÉ à l'échelle provinciale, le système de collecte sélective doit pouvoir s'appuyer sur des campagnes de communication basées sur des listes de matières harmonisées.



Au Québec, on retrouve en moyenne 13 % de matières non visées dans les bacs, dont 10 % de contamination¹⁰. Par exemple, des vêtements, des cassettes VHS, des tuyaux en PVC, des appareils électroniques et de la nourriture sont fréquemment observables lorsque les camions vident leurs contenus dans l'aire d'accueil d'un centre de tri. Cette contamination génère un surplus de gaz à effet de serre, dégrade la qualité de la matière récupérée et, dans certains cas, pose une menace pour la santé et la sécurité des trieurs en centres de tri (des bonbonnes de gaz propane et des seringues sont retrouvées régulièrement dans les bacs), en plus d'entraîner des coûts inutiles pour les collecteurs et les centres de tri. Rappelons que des études ont estimé que ces coûts représentent jusqu'à 20 % des coûts de la collecte sélective. Cette facture est partagée entre les municipalités et les entreprises représentées par ÉEQ.

Afin de mesurer l'efficacité de diverses approches d'éducation des citoyens et réduire la contamination dans les bacs de récupération, ÉEQ a mis en œuvre un projet pilote en collaboration avec ses partenaires municipaux de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, du Groupe RCM et de RECYC-QUÉBEC.

5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale

En tant qu'acheteurs institutionnels de premier plan, les municipalités ont un levier important pour influencer les décisions prises par les entreprises quant aux contenants, emballages et imprimés mis sur le marché, notamment en privilégiant les produits moins emballés ou encore en optant pour des produits à contenu recyclé (papeterie contenant de la fibre recyclée, mobilier urbain avec du plastique ou du verre recyclé, fondations de routes ou trottoirs contenant du verre recyclé, etc.).

Une étude récente a été réalisée par ÉEQ pour tester l'efficacité de la filtration par du verre issu de la collecte sélective pour le traitement d'eau des piscines municipales. Ce projet réalisé avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) a permis de démontrer une meilleure efficacité de filtration, des avantages sur le plan de l'entretien et un respect des normes en vigueur. Un projet de démonstration sera réalisé à Plessisville au cours de l'été 2020. Il s'agit d'un exemple d'initiatives que peuvent prendre les municipalités dans le développement d'une véritable économie circulaire.

¹⁰ ÉEQ et RECYC-QUÉBEC. Caractérisation à destination 2017-2018 : www.eeq.ca/actualite/documents-et-publications/rapports-et-publications/

6.2.4 Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles



À chaque niveau de responsabilité, les pouvoirs publics ont la possibilité de mettre en place des mesures d'écofiscalité. Ces mesures ont cependant intérêt à être concertées pour s'assurer de leur portée positive de la mesure. Elles peuvent viser le comportement du consommateur, l'utilisation de contenu recyclé, tout comme le développement des marchés durables. Elles peuvent provenir de divers paliers décisionnels, tant au fédéral qu'au provincial ou au niveau municipal, selon les champs d'intervention fiscaux.

Les municipalités peuvent notamment changer le mode habituel de taxation à l'égard de la gestion des matières destinées à l'élimination pour adopter un mode de tarification incitative, tant pour le secteur résidentiel que commercial. Cette approche a démontré ailleurs dans le monde qu'elle permettait d'accroître les taux de récupération des matières recyclables; c'est également ce qu'a démontré l'expérience de Beaconsfield, qui est désormais un des champions de la récupération sur l'Île de Montréal.

Diverses mesures d'écofiscalité valent la peine d'être envisagées à l'échelon municipal afin, entre autres, d'encourager la présence de conditionneurs et de recycleurs sur le territoire. Le système de collecte sélective nécessite la présence de conditionneurs et de recycleurs locaux pour améliorer l'état des marchés de la vente des matières après qu'elles aient été triées. Dans un contexte où les marchés outre-mer resserrent les exigences sur la qualité de la matière qu'ils souhaitent importer, le Québec n'a d'autre choix que de sécuriser les marchés locaux.

Notons que ÉEQ a été le premier organisme de responsabilité élargi des entreprises au monde à intégrer un incitatif tarifaire pour encourager les producteurs à utiliser du contenu recyclé dans leurs contenants, emballages et imprimés, une forme d'écotarification.

Conclusion

La crise des marchés des matières recyclables aura donc incité plus que jamais tous les acteurs à travailler à la modernisation du système québécois de collecte sélective de manière concertée. Le statu quo n'est pas une option et c'est en misant sur l'intelligence collective, en visant un partenariat ouvert et flexible entre les entreprises représentées par ÉEQ et les municipalités ainsi qu'en s'appuyant sur l'innovation qu'il sera possible d'assurer la pérennité de la collecte sélective et le recyclage efficace des matières.

L'équipe de ÉEQ travaille à accompagner l'industrie afin qu'elle exerce ce leadership au sein de la chaîne de valeur de la collecte sélective. Les entreprises doivent être impliquées dans le tri, le conditionnement et la traçabilité des matières recyclables, du début à la fin de la boucle de l'économie circulaire du recyclage. Ces entreprises qui produisent et mettent en marché des contenants, des emballages et des imprimés ont déjà financé près d'un milliard et demi de dollars en 15 ans pour la collecte sélective, tout en travaillant volontairement à l'optimiser. Il s'agit d'une force incontournable pour transformer l'industrie de la récupération et du recyclage et assurer sa performance.

Acteur de premier plan dans la mise en place de la modernisation de la collecte sélective québécoise, ÉEQ est convaincu qu'une démarche globale et concertée, qui tient compte des éléments expliqués dans ce mémoire, est indispensable pour assurer une performance optimale du système.

